

MARCHE DES ASSURANCES CONTRATS D'ASSURANCES

Appel d'offres ouvert, soumis aux dispositions des articles L.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 et R 2124-2 1° du code de la commande publique.

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

INFORMATIONS GENERALES COMMUNES A TOUS LES LOTS

Date limite de réception des dossiers : **MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026**

Heure limite de réception des offres : **12 h 00**

Lieu de réception des offres :

Profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Pouvoir Adjudicateur

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DE LIMOGES ET DE LA HAUTE-VIENNE
16 place Jourdan – CS 60403
87011 LIMOGES CEDEX**

Représentant Légal du Pouvoir Adjudicateur

**Monsieur le Président de la
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DE LIMOGES ET DE LA HAUTE-VIENNE
16 place Jourdan – CS 60403
87011 LIMOGES CEDEX**

Comptable Assignataire

**Monsieur le Trésorier de la
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DE LIMOGES ET DE LA HAUTE-VIENNE
16 place Jourdan – CS 60403
87011 LIMOGES CEDEX**

SOMMAIRE

A) Le contexte de la mise en concurrence.....	4
B) Présentation de la CCI de Limoges et de la Haute-Vienne.....	4
1) Données générales	4
2) Patrimoine de la CCI.....	5
a) Inventaire.....	5
b) Prévention / Protection.....	6
3) Missions et activités de la CCI.....	7
4) Mode d'exécution des missions.....	7
a) La Boîte à Business	8
b) Formations CCI.....	9
C) Présentation de l'aéroport international de Limoges-Bellegarde.....	9
1) Cadre juridique.....	10
2) Descriptif.....	10
3) Conventions d'occupation et AOT	12
4) Prévention/Protection.	12
D) Autres informations générales.....	12
1) Parc de véhicules.....	12
2) Auto-mission	12

A) CONTEXTE DE LA MISE EN CONCURRENCE :

Le marché d'assurances de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges et de la Haute-Vienne (CCI) arrivant à terme le 31 décembre 2026, cet organisme, dans le cadre des obligations relatives à son statut d'acheteur public, remet en concurrence l'ensemble de son programme d'assurances conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Le présent document a pour objet :

La présentation de la CCI, de son environnement et de ses activités **(B)** et de l'aéroport de Limoges-Bellegarde dont elle assure la gestion et l'exploitation **(C)**, ainsi que la communication d'informations à caractères générales **(D)**.

B) PRESENTATION DE LA CCI DE LIMOGES ET DE LA HAUTE-VIENNE :

Cette présentation a pour seule vocation d'éclairer au mieux le candidat. Ne pouvant être exhaustive, elle ne saurait être contractuellement opposable à la CCI.

1) Données générales

La CCI est un établissement public administratif de l'Etat, doté de la personnalité juridique :

- dirigée par une assemblée de chefs d'entreprise élus par leurs pairs,
- régie par la loi du 9 avril 1898 sous la double tutelle du ministère de l'industrie et de celui des PME du commerce et de l'artisanat.

L'assemblée des « élus » se répartit de la façon suivante :

Les élus	En 2026
Membres titulaires	36
Membres associés	18
Conseillers techniques	12

Les membres titulaires élisent parmi eux le président et les membres du bureau, organe exécutif de l'assemblée consulaire.

Les moyens financiers et humains de la CCI sont repris dans les tableaux suivants :

Budget par entité(s)	Exécuté 2025
Service général (hors refacturation entre service 433 k€)	4 543 242
CCI Formation	5 710 384
Aéroport	5 595 440
TOTAL CCI	15 849 066
TOTAL CCI hors aéroport	10 253 626

Nous attirons votre attention sur le fait que ce tableau n'intègre pas l'ensemble des structures, nous avons mentionné les budgets les plus significatifs. Par ailleurs, le service général refacture des prestations administratives à l'aéroport et à la formation, nous les avons déduites du budget du service général pour un montant de 433 k€ en 2025.

Nous tenons à votre disposition, sur simple demande, les documents budgétaires.

Effectifs en équivalent temps plein	Exécuté 2025
Service général	39.60
CCI Formation (18.08 + 1.84 vacataires)	19.92
Aéroport	47.84
Global CCI	107.36

Masse salariale y compris taxes sur les salaires et charges "patronales"	Exécuté 2025
Service général	2 459 717
CCI Formation permanents	1 399 277
CCI Formation vacataires	336 435
Aéroport	2 976 470
TOTAL CCI hors aéroport	4 195 429

2) Patrimoine de la CCI :

a) Inventaire :

Les informations ci-après n'ont pas valeur contractuelle et permettent simplement aux candidats d'avoir une appréciation des risques :

Les bâtiments concernés par le présent appel d'offres représentent une superficie développée totale d'environ **33 250 m²**.

Sites	Surface développée hors œuvre
Aéroport	20129
Campus	5426
Jourdan	7695
Total	33 250

Concernant l'ensemble des immeubles et de leur contenu, une expertise préalable a été effectuée en septembre 2021. Le récapitulatif est joint à l'appel d'offres. Ce document est abondé par les nouveautés ayant pu intervenir jusqu'à aujourd'hui (Voir Annexe). Ne pas prendre en compte les données concernant le site Groupe 3iL.

Le document complet est mis à disposition des candidats.

En outre, la CCI possède, dans ses locaux, un certain nombre d'objets méritant une attention particulière dont la liste est communiquée dans l'Annexe dédiée.

Les activités de la CCI se répartissent principalement sur les **3 sites suivants**, mais peuvent être exercées en tous lieux :

- Siège de la CCI : (Service général)

Immeuble consulaire et immeuble Boisseuil

15, 16, 18 place Jourdan

Qualité juridique : Propriétaire

Usage : Bureaux

Classement ERP : R/W - 3^{ème} catégorie

Superficie développée : 7 695 m²

50% de la surface est louée à la DIRCO (service de l'état)

- CCI Formation – CAMPUS ESC :

11 rue Philippe Lebon

Qualité juridique : Propriétaire

Classement ERP : 3^{ème} catégorie type R W

Usage : Bureaux, salles de cours

Superficie développée (dont local sur l'arrière) : 5 426 m²

Nous utilisons en propre pour les activités de formation 80% des surfaces, le reste étant loué à la Banque Postale pour 400 m².

- Aéroport de Limoges-Bellegarde :

81 avenue de l'aéroport

87100 LIMOGES

Usage : Aérogare, bureaux, hangars

Classement ERP : W-L-N-M – 2^{ème} catégorie

Qualité juridique : Exploitant du site pour le compte du propriétaire le SMALB via une convention d'affermage jointe en annexe.

Superficie développée : 20 129m²

Nous avons également des locataires sur le site de l'aéroport via des autorisations d'occupation temporaire du domaine public.

b) Prévention/Protection :

La CCI est titulaire des contrats suivants :

- Immeubles Jourdan et Boisseuil :

DEKRA : vérification annuelle des installations électriques

Chronofeu : vérification désenfumage

SIEMENS : système de sécurité incendie par alarme reliée à une centrale de télésurveillance

Erima : Télésurveillance

DUTREIX-SCHINDLER : entretiens et maintenances des ascenseurs

SOLIDEC MAINTENANCE : maintenance de la chaufferie au gaz

- Immeuble Campus consulaire, rue Philippe Lebon :

DEKRA : vérification annuelle des installations électriques

Chronofeu : vérification désenfumage

Sotel : Télésurveillance

SIEMENS : système de sécurité incendie par alarme reliée à une centrale de télésurveillance

DUTREIX-SCHINDLER : entretiens et maintenances des ascenseurs

SOLIDEC MAINTENANCE : maintenance de la chaufferie au gaz

- Aéroport :

DUTREIX-SCHINDLER : entretiens et maintenances des ascenseurs et escaliers mécaniques

INEO - EQUANS : système de sécurité incendie par alarme reliée à une centrale de télésurveillance + système de désenfumage

DEKRA : vérifications réglementaires des installations électriques.

HERVE THERMIQUE : maintenance chauffage et climatisation des locaux.

L'entretien et la vérification des extincteurs des différents sites est réalisée par le service SSLIA de l'aéroport, personnel habilité.

La vérification des BAES (Bloc Autonomes d'Eclairage de Sécurité) est assurée par le service SSLIA et Infrastructure (électriciens) de l'aéroport.

3) Missions et activités de la CCI :

La CCI représente les intérêts généraux du commerce et de l'industrie d'établissements industriels, commerciaux et de services, répartis sur tout le territoire de la Haute-Vienne et assume notamment des missions de :

- Prestation de services
- Information et conseil
- Formation
- Gestion d'équipements

Soit notamment :

- Conseil aux entreprises,
- Centre de Formalité des Entreprises,
- Location de salles,
- Point Apprentissage mise en relation Entreprise/Apprentis,
- Formation continue,
- Formation en alternance,

- Conseil en formation,
- Délivrance de certificats électroniques
- Enregistrement des contrats d'apprentissage,
- Enseignement,
- Centre d'étude des langues (CEL),
- Gestion de pépinières d'entreprises,
- Gestion d'une boutique Club Emplois,
- Aide et accompagnement à la transmission/cession d'entreprises,
- Toutes activités effectuées par tous les services généraux et annexes existant ou à créer,
- Gérés, concédés, affermés, organisés ou co-organisés par l'assurée ou les structures qui en dépendent directement, toutes les festivités, expositions, manifestations...,
- La promotion, la défense et le développement de crèches interentreprises dans la zone d'activité de Limoges Sud et sur la zone de Magré-Romanet, et zone Nord,
- Tout service aux entreprises,
- Organisation de période d'observation en milieu professionnel pour les collégiens et lycéens,
- Participer au développement économique et à la promotion du territoire (Association 2iSAE)
- Promotion du commerce de Limoges (fédération des associations de commerçants de Limoges 87)
- AESAD (Association des Entreprises de Services à Domicile)
- APALS (Zone Sud)
- APAN/OCEALIM (Zone Nord et Couzeix)
- Les Portes de Feytiat (Ponteix)

Et, plus généralement, tous services ou activités exécutés dans le cadre de ses missions.

4) Mode d'exécution des missions :

Les missions décrites peuvent être exécutées soit directement par la CCI, soit par délégation dans le cadre suivant :

a) CCI Formation / ESC

Les tableaux ci-dessous font état des types de formations dispensées, du nombre d'étudiants et stagiaires concernés, des volumes d'heures annuels.

CCI Formation effectifs	Nombre stagiaires	Nombre d'heures
Formation en alternance	554	277 000
CEL	200	2 800
Formation continue	618	14 493

Formations	Alternance	Formation continue et CEL
Durée moyenne des formations en centre de formation	Environ 500 h/an	1 à 5 jours
Durée moyenne du stage	(apprentis)	0
Principaux lieux	Site du Campus	Site du Campus

C) PRESENTATION DE L'AEROPORT DE LIMOGES-BELLEGARDE

Cette présentation a pour seule vocation d'éclairer au mieux le candidat. Ne pouvant être exhaustive, elle ne saurait être contractuellement opposable à la CCI.

1) **Cadre juridique :**

Il a été créé, le 3 juin 1994, un Syndicat Mixte de l'Aéroport de Limoges-Bellegarde, connu sous l'abréviation SMALB et composé des partenaires suivants :

- Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine
- Conseil Départemental de la Haute-Vienne
- Communauté Urbaine Limoges Métropole

Du fait de cette création, le SMALB s'est substitué aux entités fondatrices de l'aéroport dans la propriété des biens mobiliers et immobiliers de la plateforme aéroportuaire.

Par délibération du 14 octobre 1994, le SMALB a confié la gestion et l'exploitation de l'aéroport international de Limoges-Bellegarde à la CCI de Limoges et de la Haute-Vienne dans les termes et limites d'un contrat d'affermage dont copie jointe (Voir Annexe)

IMPORTANT : L'aéroport de Limoges-Bellegarde bénéficie des garanties du contrat cadre « RC exploitant d'aérodrome » souscrit par l'Union des Aéroports Français auprès de GLOBAL AEROSPACE, l'activité aéroportuaire est donc couverte au niveau responsabilité civile.
Le contrat RC, objet du lot N° 2 du présent appel d'offres, ayant pour vocation de couvrir l'ensemble des activités de la CCI devra tenir compte de cette situation spécifique des activités aéroportuaires afin d'éviter tout cumul de garanties. Les conséquences pécuniaires de la RC pouvant incomber à la CCI en raison des dommages causés à des tiers par les bâtiments, aménagements et terrains sont garanties au titre du contrat « RC exploitant d'aérodrome ».
Il garantit également les dommages matériels causés par les Véhicules Terrestres à Moteur aux Aéronefs

2) **Descriptif :**

<u>Aéroport trafic</u>	<u>Exécuté 2025</u>
<u>Mouvements</u>	<u>2 657 vols commerciaux dont 1 504 vols à l'international</u>
<u>Passagers</u>	<u>281 097</u>
<u>Lignes régulières (8 lignes en 2025)</u>	<u>Lyon, Marseille, Londres, Nottingham, Manchester, Bristol, Leeds Bradford, Marrakech ...</u>
<u>Lignes charters</u>	<u>Espagne, Italie...</u>

Dotation technique :

INFRASTRUCTURES AEROPORTUAIRES : Emprise au sol : 170 ha

- 2 pistes dont une en dur de 2 500 m X 45 m (piste principale).

PISTE PRINCIPALE

- Dimensions : 2 500 m x 45 m = 112 500 m²
- Nature du revêtement : **bétons bitumineux aéronautiques**
- Aides à l'atterrissage : ILS Cat. III
- Balisage lumineux : HI/BI - PAPI - Rampe d'approche - Feux à éclats

20 BATIMENTS & HANGARS : 14 000 m² environ

Dont l'aérogare : 3 800 m², capacité annuelle de traitement : 500 000 passagers

INSTALLATIONS D'ENERGIE ET DE BALISAGE (Fonctionnement H24)

- 2 sources d'énergie
- Groupe électrogène 800 KVA
- Transformateur 20 000 V
- Régulateur de tensions
- AUTOMATES DE FONCTIONNEMENT AVEC TOUR DE CONTRÔLE ET GMAO pour suivi des installations
- ONDULEUR POUR MAINTIEN TENSION BALISAGE

INFRASTRUCTURES AUTRES

- Parkings aviation :
 - Parking commercial : surface 25 000 m²
 - Parking aviation légère : surface 8 000 m²
- Aire de stockage Air BP : 150 m³ de kérosène, 20 m³ 100LL
- Aire de stationnement véhicules : 20 000 m² pour 745 places

Et plus généralement de tous systèmes ou aménagements nécessaires à l'activité.

Fonctionnement :

- Service de l'escale :

Accueil, tous services commerciaux à la clientèle, enregistrement et embarquement, gestion du trafic, inspection filtrage

- Service des pistes :

Toutes opérations de suivi des avions, de maintenance et d'entretien des avions, des pistes et de l'ensemble des installations

- Service du balisage-électricité :

Maintenance du balisage et fonctionnement de la centrale électrique aéroportuaire

- Service carburant :

Ravitaillement, contrôle qualité des produits, gestion des stocks et facturation.

On notera la présence d'une cuve de 20 000 litres de carburants

- Service SSLIA :

Pompiers prêts à intervenir, prévention contrôle.

- Service administratif :
Administration générale et secrétariat de l'aéroport et du SMALB.

3) Conventions d'occupation et AOT :

Les occupants (locataires) sur la plateforme sont soumis à une autorisation d'occupation temporaire du domaine public avec renonciation à recours réciproque. Vous trouverez en annexe les conditions générales des AOT sur l'aéroport.

Le bar ainsi que le restaurant de l'aéroport sont également régis par une AOT, néanmoins les murs, aménagements et matériels (matériel de cuisine...) utilisés par l'exploitant sont la propriété de l'aéroport.

4) Prévention - Protection :

L'aéroport international de Limoges-Bellegarde bénéficie du classement ERP suivant :
W-L-N-M – 2^{ème} catégorie

Une mission de vérification périodique des installations électriques est contractualisée avec la société DEKRA.

L'ensemble de ces documents et plus largement tous éléments relatifs à la protection incendie seront remis aux candidats sur demande expresse.

D) AUTRES INFORMATIONS GENERALES :

1) Parc de véhicules :

La CCI et l'aéroport de Limoges-Bellegarde disposent d'un parc de véhicules et engins déjà assuré.
L'assurance de la flotte automobile ne fait pas partie de ce marché.